

Comparaison lois anglaise / française sur infractions route

Par **fayevalentine**, le **28/02/2008** à **18:47**

Bonjour,

il me faut de l'aide!

j'ai un exposé à faire en anglais sur le thème des infractions au code de la route.

La prof a donné un article de presse de l'Independent qui parle des nouvelles directives concernant la conduite avec un téléphone: 2 ans d'emprisonnement.

Bref, les autres personnes qui passent avec moi ont choisi de présenter et de commenter le texte et de faire la critique; moi, je dois faire la comparaison des législations anglaises et françaises...

Hmmm, j'ai de sérieux doutes sur ce que je vais leur présenter.

C'est pour mercredi et j'ai ... rien

je ne sais pas comment structurer ma partie, ni quoi vraiment dire, si ce n'est que la législation anglaise est beaucoup plus sévère que la française en général, donner quelques exemples, du genre le téléphone: en GB c'est 2 ans de prison, en France, une petite amende

Svp, aidez moi....I am desperated ..

Faut que je tienne 5 minutes au moins

MERCI

Par **mathou**, le **28/02/2008** à **18:56**

C'est pas du tout mon domaine donc je ne peux pas t'aider 179agVant fou bovtousur le tem Vous ne vous êtes pas concertés à trois pour la structure de l'exposé et la recherche des documents ? Si c'est le cas, ils sont pas sympas tes partenaires.

Peut-être que tu pourrais parler de l'accueil des dispositions en France et en Angleterre (si les gens ont apprécié ou pas), des spécificités de la conduite, du nombre d'accidents ou de contraventions chaque année, des différences de procédure (pour infliger l'amende ou la contester "...

Par **fayevalentine**, le **28/02/2008** à **19:00**

Merci Mathou de me répondre aussi rapidement

En fait, une fille a fait un plan et elle a proposé qu'on prenne chacun une partie du plan et après chacun se débrouille sur sa partie...

Tu m'as donné de bonnes idées, notamment pour les procédures de contestation des infractions et amendes

mon problème reste les sources: je fais des recherches depuis cet après midi mais je ne suis pas convaincue; je voudrais trouver des tableaux comparatifs, les correspondances de textes légaux etc... mais ce n'est pas facile

en tout cas, merci pour tes pistes, je vais les suivre...

Par **mathou**, le **28/02/2008** à **20:02**

Tu peux peut-être essayer de voir sur le site de l'ambassade du Royaume Uni s'ils ont des tableaux comparatifs.

Sinon essaie sur le site du Sénat, ils font des législations comparées.

Par **fayevalentine**, le **28/02/2008** à **21:43**

Merci encore Mathou, je viens en effet de tomber sur le site du Sénat et je compte me servir du rapport sur le téléphone et celui sur l'homicide

MERCI

Je vais faire un tour sur le site de l'ambassade...

Par **Camille**, le **29/02/2008** à **12:45**

Bonjour,

N'oubliez pas d'aller jeter un coup d'oeil à Wikipedia qui donne pas mal d'infos sur les "us et coutumes" comparés entre pays, version française et version anglaise. Ne pas oublier que les renseignements y sont toujours à "prendre avec des pincettes" parce que non contrôlés a priori

(mais généralement écrit par des gens qui s'y connaissent)(et pour un simple exposé, ça devrait suffire).

BIEN EVIDEMMENT, vous ne manquerez pas de rappeler qu'en Angleterre, la priorité à droite s'appelle, chez eux, "priority to the [u:3c4vmuzw][b:3c4vmuzw]left[/b:3c4vmuzw][u:3c4vmuzw]", sauf dans les rond-points où elle est à droite, puisque la perfide Albion persiste, contre vents et marées, à vouloir rouler on the left of the road...

:D

Image not found or type unknown

Par **fayevalentine**, le **29/02/2008** à **13:00**

Merci Camille!

je ne savais pas tout ça...

Vous avez raison, je vais aller regarder du côté de chez Wikipedia, toujours très utile pour les info de base...

Merci encore pour votre aide!

Je vous soumettrai mon expo une fois celui-ci terminé, c'est à dire, heu..pas tout de suite..

Par **fayevalentine**, le **02/03/2008** à **00:23**

Bonsoir,

je vous livre mon travail; je ne sais pas ce que ça vaut; si vous voulez critiquer allez y, ne vous gênez pas, vous me rendriez service.

Je crois que mes idées ne sont pas mauvaises en soit mais j'ai eu du mal à les exprimer et surtout je pense que c'est bourré de fautes.

A vous de juger!

I would like to compare the French and the English legislations about road safety.

It is interesting to pick out the Britain case, because it is a comparable state with France on grounds of population, distance travelled and car park.

An European driving licence is expected in late 2012. As yet, each state get on with own traffic law.

As regard it, what strikes me is the difference between France and Great Britain about the law form:

- In France, it is the "Code de la route", which is a group of laws and regulations about the use of the highway by the road users. It is not a Code, in the sense of penal, as the labour code for example, but it is a mix between rules and laws of civicism and good behaviour (according to Wikipedia's definition).

Yet, the "Code de la route » describes the offence and the sanction that the offender face.

For example, the article R412-6-1 of the "Code de la route" says (it is an approximate translation),

I quote: "Cell phone use while driving is forbidden".

Actually, the "Code de la route" is law; it is not just good guidance.

- The "Highway Code" is the official road safety manual for Great Britain (it applies to England, Scotland and Wales).

"The Code compiled by the Secretary of State comprising such directions as appear to him proper for the guidance of persons using roads. Failure to observe it is not itself an offence, but may be relied upon in any proceedings to establish or negative liability" (Definition of the Osborn's concise law dictionary).

Certain rules in the Highway Code represent various road traffic laws (from the Road Traffic Act 1988) and must be obeyed. Others are not compulsory, but advisable.

For example, the article 149 of the "Highway Code" says, I quote "You MUST NOT use a hand-held mobile phone, or similar device, when driving or when supervising a learner driver, except to call 999 or 112 in a genuine emergency when it is unsafe or impractical to stop."

So, it is possible to support the fact that the "Highway Code" is not a legally enforceable document but just guidance that you should follow it whenever possible.

And now, I take sides to say that the British road law is more repressive than the French one:

First, unlike France, GB has a repressive policy to struggle against road offences, thanks to the use of 6000 "speed cameras". This system is able to "flash" 2.000.000 road offences, each year. It is not common radar; it permits to trap drivers doing speed limits, using phone, smoking, eating and drinking, etc.

But, France and GB share the will to create new road offences. For example, driving and talking on the phone at the same time is a specific offence.

Then, in GB, bad drivers could face harsh sanctions. The example of the phone is very striking: in GB, drivers risk two years in jail for using their mobile phones, whereas, in France, the maximum sanction is to pay 150 €(ticket).

My second remark is to think that the British road law is likely more effective than the French one:

The evidence results from the facts, especially from the figures: there are twice fewer deaths in GB than in FRANCE.

On the one hand, this positive report is the result of the British prevention campaigns.

From the school, children learn the road safety, thanks to animations, book etc. Moreover, there is a lot of information campaign, on TV etc.

Furthermore, the most of the Anglo-Saxon countries make behaviour tests on drivers, easy and very effective to judge the driving capacities of people; but in France, this system is not allowed. It is the role of the Driver and Vehicle Licensing Agency to promote road safety by establishing whether drivers who have medical conditions can satisfy the medical standards

required for safe driving.

On the other hand, the main explanation of those good results lies in the British "control-sanction system".

It means, in GB, a lot of road offences are recorded, because of the speed cameras. Besides, drivers know if they do not respect the law, they have not enough lucky to escape the sanction because the law is applied and it is quickly applied.

As a conclusion, I would to quote the S.A.R.T.R.E. study. S.A.R.T.R.E. is the acronym of Social Attitudes to Road Traffic Risk in Europe. This study aims at drawing up a portrait of European drivers; it analyzes the answers of 24 000 drivers debriefed (face to face) in 2002 through 23 countries.

According to SARTRE, the majority of drivers feel concerned by road safety and they admit the consequence of the behaviour in the road safety.

In years to come, we have to hope cooperation increased between France and England, in terms of road safety, in sense of a harmonisation of the road regulations.

Par **mathou**, le **02/03/2008** à **15:11**

J'aime beaucoup, tu t'en es bien sortie pour le peu de documents que tu avais au départ et c'est intéressant. Bon, il y a quelques phrases un peu maladroites ou de style " oral " mais ce n'est pas gênant car c'est un exposé. Comme j'ai une épreuve de cinq heures demain je n'ai pas le temps de proposer de petites corrections mais j'espère que d'autres le feront.

Est-ce que ça te dirait de le publier sur le site après l'avoir exposé en cours ?

Par **fayevalentine**, le **02/03/2008** à **18:28**

Bonsoir Mathou,

tout d'abord merci pour ta réponse, je suis contente que quelqu'un l'ai lu

Ensuite, je suis très honorée par ta proposition et je l'accepte mais est-ce qu'il n'est déjà pas publié? Au départ, j'ai fait un copié collé sur le message juristudiant que je voulais poster de mon exposé fini, cad avec mes sources et des illustrations, mais les photos ne se sont pas affichées.

Enfin, je te souhaite beaucoup de courage pour ton épreuve de 5 heures, je n'en ai jamais eu d'aussi longue ... alors, si j'ai un conseil à te donner, couche toi tot et mange des fruits demain

matin! Bonne chance Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **02/03/2008** à **19:43**

:lol:

attention trop de fruits ça peut faire trop aller le transit Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **02/03/2008** à **22:11**

Je parlais de le publier sur le site : <http://www.juristudiant.com/site/spip.php?page=accueil>

Image not found or type unknown

Euh, les fruits j'y vais doucement pour l'instant, s'ils sont acides ça me réussit pas... alors

demain ce sera sandwich Image not found or type unknown

Par **fayevalentine**, le **02/03/2008** à **22:26**

lol, puisque c'est l'heure des confidences, moi c'est taboulé et banane pour la rentrée! c'est chouette d'être étudiant...

Bonne nuité!

Par **fayevalentine**, le **06/03/2008** à **18:10**

Bonjour,
Mathou, juste pour savoir par curiosité, c'était une épreuve de quoi en 5H?
Ca s'est bien passé?

Par **mathou**, le **06/03/2008** à **20:24**

C'était du droit civil, notre dominante de Master 2. On a eu deux dissertations obligatoires, l'une sur l'actualité de la distinction responsabilité contractuelle et délictuelle et l'autre sur les relations de couple influençant le régime juridique parent-enfant. C'est pas facile de faire deux

dissert' en cinq heures, la deuxième est plus courte Image not found or type unknown

Et toi, ton exposé s'est bien passé ?

Par **fayevalentine**, le **06/03/2008** à **22:17**

heu oui c'est clair 2 dissertations en 5H, comment est-ce possible? déjà 1 me demande des efforts sur humains...en plus les sujets ..rmmhmm :roll:

J'espère que c'est pas comme ça en master 2 social, sinon je le tente même pas Image not found or type unknown

l'exposé s'est bien passé, la prof a pu faire participer les élèves, mais moi j'étais au fond du gouffre, trop de mal à parler etc mais ça va je crois je le mettrai en ligne quand la prof aura corrigé les fautes...

Bonne soirée Mathou et bon courage pour la suite, si tu as d'autres examens...

Par **mathou**, le **29/03/2008** à **00:43**

L'exposé est maintenant publié : <http://www.juristudiant.com/site/spip.php?article679>

Avec une version PDF : [http://www.juristudiant.com/site/fiches ... aisPDF.pdf](http://www.juristudiant.com/site/fiches...aisPDF.pdf)

:wink:

Encore merci à toi de nous laisser le publier Image not found or type unknown

Par **fayevalentine**, le **29/03/2008** à **07:41**

Ce fut avec plaisir! J'espère qu'il y aura quelques lecteurs! A bientôt...

Par **Camille**, le **30/03/2008** à **11:46**

Bonjour,
Bien sûr qu'il y en a.
Bon petit résumé.
Mais, je relève une erreur grave...

Dans "Sources", je n'y vois nulle part Juristudiant.com !

M'enfin, quelle ingratitude... Image not found or type unknown

(Bon, d'accord, réflexe de journaliste, hein ? ... on veut cacher ses meilleures sources...)

:wink:

Image not found or type unknown

Par fayevalentine, le 12/04/2008 à 07:38

Vous avez raison c'est un oubli malencontreux! Surtout que vous m'avez tous bien aidé...
On dira que juristudiant.com c'est ma source cachée, ma botte secrète!